



PROVINCE de QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 491-2022**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement No. 491-2022 Règlement régissant la démolition d'immeuble.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 mars 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Isidore a adopté le projet de règlement No. 491-2022 Règlement régissant la démolition d'immeuble.
2. En vertu de l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021, une consultation écrite aura lieu en remplacement de l'assemblée publique de consultation.
3. Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement jusqu'au 3 avril 2022 de la manière suivante :
 - par la poste, au 671, rang Saint-Régis, Saint-Isidore (Québec) J0L 2A0
 - par courriel à l'adresse : urbanisme@municipalite.saint-isidore.qc.ca

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

4. Le projet de règlement peut être consulté à la réception du bureau municipal situé au 671, rang St-Régis à Saint-Isidore, aux heures régulières de bureau
5. Objets et secteurs visés par ce projet de règlement :

Le projet de règlement vise à régir la démolition d'immeuble ainsi que les procédures applicables pour déposer une demande de démolition. Il vise également à assurer un contrôle de la démolition des immeubles dans un contexte de rareté des logements à louer, pour protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale ou en vue d'encadrer et d'ordonner la réutilisation du sol dégagé. Il s'applique à tout le territoire soumis à la juridiction de la Municipalité de Saint-Isidore.

Donné à Saint-Isidore, ce 17 mars 2022.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 17^e jour de mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour de mars 2022.